

## Pour la première fois depuis la fin de la crise sanitaire, les effectifs salariés privés permanents décrochent.

La métropole dijonnaise, territoire fortement marqué par l'économie présentielle, comptait au premier trimestre 2025, **99 200 salariés du secteur privé hors intérimaires** dont environ 80 % dans le secteur tertiaire. Bien que l'industrie soit très présente dans le département et la région, elle ne représente que 13 % des salariés de Dijon Métropole, contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2020, à la suite de la crise sanitaire, les effectifs salariés hors intérim dans la métropole dijonnaise étaient orientés à la hausse, affichant un dynamisme marqué par rapport aux évolutions régionales, notamment grâce aux services et à l'industrie. Ainsi, depuis 2019, les effectifs salariés permanents ont augmenté de 7 % dans la métropole, contre seulement 3 % en région. Toutefois, depuis un an, des difficultés apparaissent : la métropole perd 380 postes permanents (soit -0,3 %). Il s'agit certes d'une baisse moins marquée qu'au niveau régional (-0,8%), mais c'est la première enregistrée depuis la fin de la crise sanitaire.

Sur un an, le secteur des services hors intérim, moteur de la création d'emplois depuis la crise, enregistre une baisse de 0,7% (soit - 420 postes). Cette diminution s'explique en partie par la fermeture d'un établissement de transport (environ 200 salariés), dont les emplois ont été maintenus mais répartis sur deux autres établissements, dont l'un est désormais classé dans l'industrie (représentant 2/3 des effectifs). Certaines activités sont particulièrement touchées, comme les arts, spectacles et activités récréatives (-170 postes) et les activités immobilières (-60 postes). À l'inverse, quelques secteurs restent créateurs d'emplois, notamment l'action sociale et l'hébergement médico-social (+220 postes) ainsi que les activités financières (+110 postes).

Après une forte hausse des effectifs en 2021, le commerce peine à maintenir ses niveaux d'emploi depuis trois ans. Sur une année glissante, le secteur affiche un solde négatif de -140 postes, principalement en raison d'une baisse dans le commerce de gros. Le commerce de réparation automobile crée quelques emplois (+20 postes) et le commerce de détail parvient presque à stabiliser ses effectifs.

Au plus fort de la crise sanitaire, la construction (bâtiment et travaux publics) avait été préservé et continuait de créer des emplois. Cependant, depuis deux ans, les difficultés s'installent au niveau régional (-1,9 % en 2024). La métropole dijonnaise a su maintenir une certaine dynamique, mais sur un an, le secteur ne fait que stabiliser ses effectifs permanents, notamment grâce aux créations dans les travaux de construction spécialisés.

Dans l'industrie, Dijon Métropole enregistre une progression annuelle de +1,9 % (+ 240 postes), notamment grâce à l'ouverture d'un établissement de réparation et installation de machines, issu d'un transfert d'effectifs depuis un établissement auparavant classé dans les services de transport. Cette évolution masque toutefois des pertes dans d'autres activités, notamment la métallurgie (- 40 postes). La dynamique reste positive dans un secteur phare de la métropole : l'industrie pharmaceutique, qui crée encore 50 postes sur un an.

### Chiffres clés du trimestre (1T2024 / 1T2025)

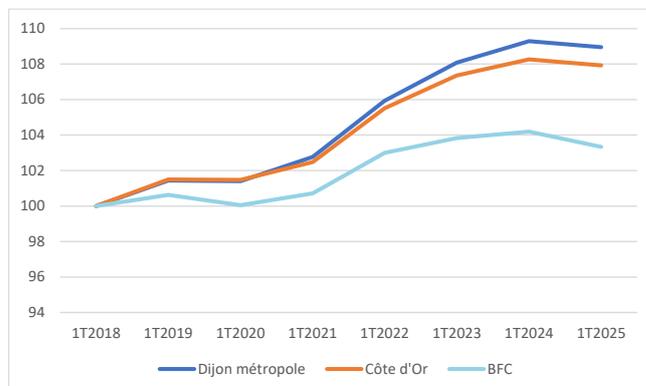
#### Effectifs salariés permanents : - 310 dont

Industrie	Construction	Commerce	Services HI*
+ 240	- 10	- 140	- 420

Source : Urssaf

\* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

### Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 1T2018)



Source : Urssaf

### Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

Secteur	Nb salariés		Evol 1T2024 / 1T2025	
	1T2025	Part dans le total	%	en valeur
Industrie	12 740	13%	1,9	240
Construction	8 080	8%	-0,1	-10
Commerce	15 000	15%	-0,9	-140
Services	63 350	64%	-0,7	-420
<b>Total hors intérim - Dijon Métropole</b>	<b>99 180</b>	<b>100%</b>	<b>-0,3</b>	<b>-310</b>
Côte-d'Or	153 190	-	-0,3	-490
Bourgogne-Franche-Comté	661 970	-	-0,8	-5 500

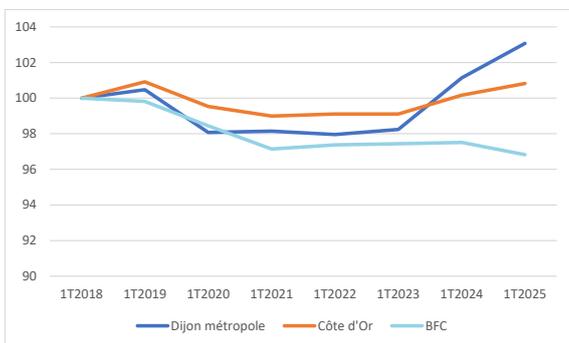
Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

\* **Avertissement** : Les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

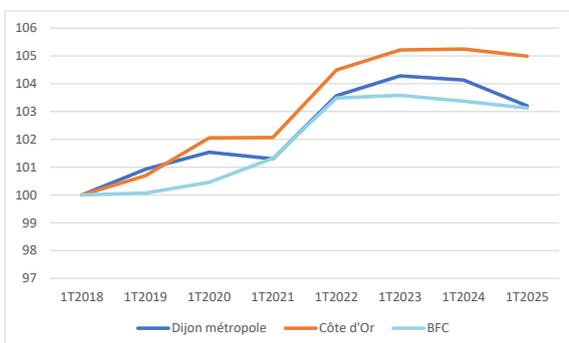


**Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 1T2018)**

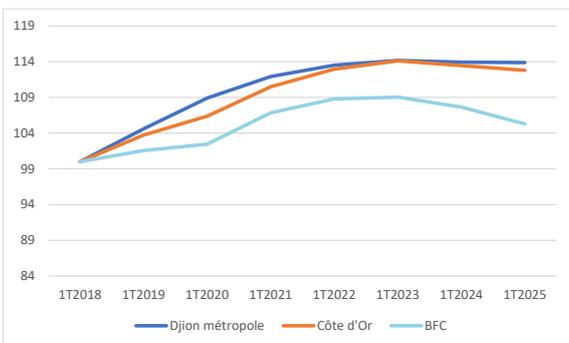
**Industrie**



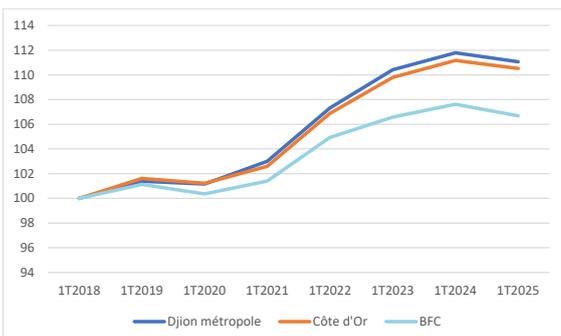
**Commerce**



**Construction**



**Services (Hors Intérim)**



**Zoom sur l'intérim**

La métropole dijonnaise compte environ 99 200 salariés permanents (CDD et CDI) auxquels on peut ajouter 3 350 intérimaires soit environ 3,3 % des effectifs. Ce poids s'établit à seulement 1,8 % environ dans les services et dans le commerce mais atteint 7,7 % dans l'industrie et 9,3 % dans la construction.

Sur un an, le nombre d'intérimaires a connu une baisse de - 4,3% (soit - 150 postes). Tous les secteurs d'activité sont concernés par la baisse à l'exception du commerce : -5,7 % pour les services, -4,6 % dans la construction et -4,5 dans l'industrie. L'intérim dans le commerce progresse de 3,8 %.

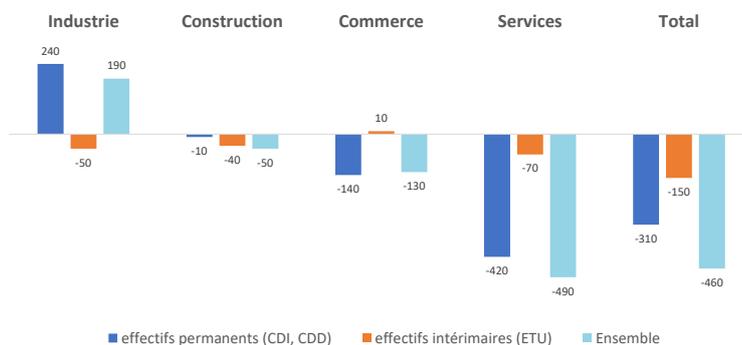
Au final, les baisses des effectifs permanents et intérimaires se cumulent et l'emploi privé diminue de -0,4 % sur un an dans le territoire de Dijon métropole.

**Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires**

Secteur	Nb salariés		Evol 1T2024 / 1T2025 en %	
	1T2025	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 800	1,9	-4,5	1,4
Construction	8 910	-0,1	-4,6	-0,6
Commerce	15 270	-0,9	3,8	-0,8
Services	64 520	-0,7	-5,7	-0,8
<b>Total - Dijon Métropole</b>	<b>102 530</b>	<b>-0,3</b>	<b>-4,3</b>	<b>-0,4</b>
<i>dont intérim</i>	3 350		-4,3	
<i>dont effectifs permanents</i>	99 180		-0,3	

Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

**Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (1T2024 - 1T2025)**



Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépen-

damment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans mes effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

## Pour en savoir plus

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex -

Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey

La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

**Pour toute demande : [statistique.bourgogne@urssaf.fr](mailto:statistique.bourgogne@urssaf.fr)**

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).